



Vigneux-sur-Seine

DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE

—
Arrondissement
d'ÉVRY

—
Canton
de VIGNEUX-SUR-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Conseil Municipal du 20 juin 2024

Extrait du registre des
Délibérations

—
n° 24.139

NOMBRE DE MEMBRES : **Objet : Budget ville - Affectation des résultats 2023 de la Commune**

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39
Présents : 24
Représentés : 11
Excusés : 3
Absents : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le treize juin deux mille vingt-quatre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS : Thomas CHAZAL, Maire,
Colette KOEBERLE, Fouad SARI¹, Monique BAILLOT, Joël GRUERE, Michelle LEROY, Florent PECASSOU, Leïla SAÏD, Patrick DUBOIS², Dominique DEVERNOIS, Samia LEMTAÏ, Norman CHARLES, Adjoints.
Elisabeth LEGRADE, Alain GALLET, Jeannette LECOQ, René REAL, Fernando PEREIRA, Christina PEDRI, Virginia VITALINO, Djamilia RAMIREZ, Florian GOURMELON, Benjamin DONEKOGLU, Patrice ALLIO, Maryline VIARD, Conseillers municipaux.

REPRÉSENTÉS : Sophie MINE par Fouad SARI
Marième GADIO par Monique BAILLOT
Gabin ABENA par Christina PEDRI
Valérie HOULLIER par Michelle LEROY
Faten BENHAMED par Joel GRUERE
Frank GUEX par Colette KOEBERLE
Sophiane TERCHOUNE par Thomas CHAZAL
Nicolas ALLEOS par Leïla SAÏD
Julia ALFONSO par Benjamin DONEKOGLU
Julie OZENNE par Patrice ALLIO
Bouchra KHIAR par Florian GOURMELON.

EXCUSÉS : Bachir CHEKINI
Fanny KARANI
Samia CARTIER.

ABSENTS : Sylvain ALLIROT.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Monsieur Florian GOURMELON est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

¹ A quitté la séance à 21 h 05 en donnant pouvoir à Dominique Devernois à compter de la délibération n° 24.144

² A quitté la séance à 20 h 20 en donnant pouvoir à Alain Gallet

Le CONSEIL MUNICIPAL ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2311-5 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la conformité du Compte Administratif et du Compte de Gestion ;

Vu la délibération du 2 avril 2024 relative au Budget Primitif pour l'année 2024 voté en équilibre avec reprise anticipée des résultats ;

Vu la délibération du 2 avril 2024 de reprise anticipée du résultat ;

Vu l'examen de la présente délibération par la Commission municipale « Ressources », réunie le 11 juin 2024 ;

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023 s'élève à la somme de 7 625 977, 61 € ;

Considérant que le résultat de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2023 s'élève à la somme de 3 607 729, 84 € avant restes à réaliser ;

Considérant que les restes à réaliser au 31 décembre 2023 s'élèvent à la somme de 5 645 650,51 € en dépenses et 2 847 452, 14 € en recettes, soit un solde déficitaire de 2 798 198,37 € ;

Considérant que la section d'investissement présente fin 2023 un besoin de financement de 6 405 928, 21 € après restes à réaliser ;

Considérant qu'il convient d'affecter de manière définitive,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par 31 voix POUR,

4 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Patrice Allio, Julie Ozenne.

Article 1 - AFFECTE une partie de l'excédent de la section de fonctionnement 2023 au compte 1068 intitulé « excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 6 405 928, 21€.

Article 2 - REPREND le solde du résultat de fonctionnement 2023 au compte 002 intitulé « résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de 1 220 049, 40 €.

Article 3 - REPREND le solde du résultat d'investissement 2023 au compte 001 intitulé « résultat d'investissement reporté » pour un montant de 3 607 729, 84 €.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Thomas CHAZAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219106572-20240620-24-139-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2024

Signé numériquement le 24/06/2024

